

NOTE D'INFORMATION

AFG BALANCED FUND

Nature juridique

FCP

Société de gestion

ADVISORY AND FINANCE ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhlas METTIQUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26074 en date du 22/04/2026.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **ADVISORY AND FINANCE ASSET MANAGEMENT**, sise à **Rés. Othman Ben Affane 2 Angle 16 Nov & Hounain, Agdal, Rabat** représentée par **M. Souhail CHALABI** en sa qualité de **Directeur général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature


**ADVISORY & FINANCE
ASSET MANAGEMENT**
2, Rue Hounain, Agdal, Rabat
Tél : 05.22.05.12.12 - Fax : 05.22.99.40.64
RC: 53661 - IF: 3333127 - PT: 25737874
ICE: 00052961000028

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **AFG BALANCED FUND**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039752**
- Date et référence de l'agrément : **23/05/2025, GP25081**
- Date de création : **23/06/2025**
- Siège social : **Rés. Othman Ben Affane 2 Angle 16 Nov & Hounain, Agdal, Rabat**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **1^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000 Dirhams**
- Société de gestion : **ADVISORY AND FINANCE ASSET MANAGEMENT** représentée par **M. Souhail CHALABI**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter
Advisory and Finance Asset Management	Monsieur Souhail CHALABI

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & ASSOCIES** représentée par Mme **Bahaa SAAIDI**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié
- Indice de référence : Composé de 50% Moroccan Bonds Index Global « MBI GLOBAL » tel que calculé et publié quotidiennement par BMCE CAPITAL et 50% MASI, Moroccan All Shares Index, indice boursier calculé et publié quotidiennement par la Bourse de Casablanca.
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts un véhicule de placement générant une performance à moyen et long terme supérieure à celle de son indice de référence tout en bénéficiant d'une liquidité quotidienne et ce, en procédant à des arbitrages entre le marché actions et le marché obligataire et en adoptant une gestion active d'actions et de titres de créances.

Stratégie d'investissement : Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 60%, sans les atteindre, de ses actifs, hors parts ou actions d'«OPCVM Actions» et liquidité, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors parts ou actions d'«OPCVM Obligations», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances.

L'investissement du FCP en actions et en titres de créances ne peut être nul.

L'univers d'investissement du FCP est constitué de :

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain ;
- Titres de Créances Négociables (TCN) : Certificats de Dépôts, Bons de Sociétés de Financement et Billets de Trésorerie ;
- Obligations privées y compris les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption de pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;
- Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription détachés des actions ou certificats, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;
- Titres émis par les FPCT ;
- Parts ou actions d'OPCVM, jusqu'à 30% de l'actif net ;
- Dépôt à Terme, d'une durée maximale de 12 mois;
- Instruments financiers à terme.

Aussi, le FCP pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pensions de titres et des opérations de prêt/emprunt de titres, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans
- Souscripteurs concernés : Grand public. Institutionnels, personnes physiques et morales et autres investisseurs.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **31/07/2025**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, la valeur liquidative est calculée et publiée sur une base quotidienne chaque jour ouvré.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat seront affichées dans les locaux de la société de gestion, le premier jour ouvré suivant leur détermination, et publiées sur le site électronique de la société de gestion ainsi que dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de Advisory and Finance Asset Management, chaque jour ouvré avant 11h 30min, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même.**

Passé ce délai, les demandes de souscription et de rachat seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.

Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat

- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'établissement de gestion du FCP.**

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de 6 mois suivant la clôture de l'exercice.

Les porteurs de parts seront informés par Advisory and Finance Asset Management par mailing et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

- Adresse : 3, Boulevard Massira Al Khadra, 3ème étage – Casablanca
- Téléphone : 0522 05 12 12

Entité en charge de la distribution au porteur de parts :

- Dénomination : Banque Centrale Populaire
- Adresse : 101, Bd Zerktouni, Casablanca
- Téléphone : 0522 20 25 33

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.

- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

- Commission de souscription maximale :

Les commissions de souscription maximales sont de 3,00% HT des montants souscrits dont 0,2% au minimum, incompressible acquis au FCP.

- Commission de rachat maximale :

Les commissions de rachat maximales sont de 3,00% HT des montants rachetés dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.

- Cas d'exonération :

A la discrétion de la société de gestion.

- Frais de gestion :

2% HT maximum l'an. Le calcul et provisionnement des frais de gestion à chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par Advisory and Finance Asset Management, détenues en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Commission de l'AMMC	0,025% HT
(2) Frais du Dépositaire	0,035% HT
(3) Frais du Commissaire aux Comptes	10 000 DH HT
(4) Maroclear (annuel)	3 600 DH HT
(5) Maroclear (trimestriel)	selon les conditions en vigueur
(6) Frais de publication	selon les tarifs de publications
Rémunération de la SDG	Taux de frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)